حَدَّثَنَا عُثْمَانُ بْنُ أَبِي شَيْبَةَ، حَدَّثَنَا جَرِيرٌ، عَنْ مَنْصُورٍ، عَنْ مُجَاهِدٍ، عَنْ طَاوُسٍ، عَنِ ابْنِ عَبَّاسٍ ـ رضى الله عنهما ـ قَالَ قَالَ النَّبِيُّ صلى الله عليه وسلم يَوْمَ افْتَتَحَ مَكَّةَ " لاَ هِجْرَةَ وَلَكِنْ جِهَادٌ وَنِيَّةٌ، وَإِذَا اسْتُنْفِرْتُمْ فَانْفِرُوا، فَإِنَّ هَذَا بَلَدٌ حَرَّمَ اللَّهُ يَوْمَ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالأَرْضَ، وَهُوَ حَرَامٌ بِحُرْمَةِ اللَّهِ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَإِنَّهُ لَمْ يَحِلَّ الْقِتَالُ فِيهِ لأَحَدٍ قَبْلِي، وَلَمْ يَحِلَّ لِي إِلاَّ سَاعَةً مِنْ نَهَارٍ، فَهُوَ حَرَامٌ بِحُرْمَةِ اللَّهِ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، لاَ يُعْضَدُ شَوْكُهُ، وَلاَ يُنَفَّرُ صَيْدُهُ، وَلاَ يَلْتَقِطُ لُقَطَتَهُ إِلاَّ مَنْ عَرَّفَهَا، وَلاَ يُخْتَلَى خَلاَهَا ". قَالَ الْعَبَّاسُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. إِلاَّ الإِذْخِرَ، فَإِنَّهُ لِقَيْنِهِمْ وَلِبُيُوتِهِمْ. قَالَ قَالَ " إِلاَّ الإِذْخِرَ ".

Rapporté par Ibn `Abbas : Le jour de la conquête de La Mecque, le Prophète (ﷺ) a dit : « Il n'y a plus d'émigration (depuis La Mecque), mais il reste le Jihad et les intentions. Et chaque fois que vous êtes appelés pour le Jihad, partez immédiatement. Sans aucun doute, Allah a fait de cet endroit (La Mecque) un lieu sacré depuis la création des cieux et de la terre, et il restera sacré jusqu'au Jour de la Résurrection, comme Allah l'a décidé. Il n'a jamais été permis d'y combattre avant moi, et même pour moi, cela n'a été autorisé que pour une partie d'un jour. Donc, c'est un lieu sacré auprès d'Allah jusqu'au Jour de la Résurrection. On ne doit pas arracher ses épines, ni chasser ses animaux, ni ramasser ce qui y est tombé sauf pour l'annoncer publiquement, et on ne doit pas couper sa végétation (herbe, etc.). »
Al-`Abbas a dit : « Ô Messager d'Allah (ﷺ) ! Sauf l'Al-Idhkhir, car nos forgerons et pour nos besoins domestiques en ont besoin. » Le Prophète (ﷺ) a donc dit : « Sauf l'Al-Idhkhir. »